

## Mise en œuvre, à Nuremberg, de la Directive CE concernant les prestations de services

### Votre interlocuteur unique se trouve à l'Office pour l'économie

Chère demandeuse, cher demandeur,

la Directive CE concernant les prestations de services facilite l'enregistrement et l'exécution de nombreuses activités de services au sein de l'Union Européenne et de l'espace économique européen. La ville de Nuremberg a mis en place deux conditions pour ce faire : un poste d'interlocuteur unique (dans l'EAP suivant) et la plateforme électronique « Directive CE de prestations de services en ligne » (dans la DLR CE en ligne suivante).

Nous mettons à vos disposition, sur les pages [www.eap.nuernberg.de](http://www.eap.nuernberg.de) toutes les informations et procédures électroniques qui vous seront nécessaires pour exercer, à Nuremberg, une activité professionnelle ou indépendante.

Il vous faudra cependant, respecter quelques « Règles du jeu » :

- La langue officielle est l'allemand. Vous trouverez, sur les pages Internet, un lien vers des interprètes et traducteurs assermentés et habilités.
- Le poste « Interlocuteur unique » de la ville de Nuremberg se situe à l'Office de l'économie. Vous obtiendrez, en tant que prestataire de services, via l'EAP, toutes les informations nécessaires et pourrez y effectuer toutes les procédures et formalités nécessaires à l'enregistrement et l'exercice de votre activité. Si vous utilisez cette fonction de coordination, vous aurez les services administratifs à votre portée. Vous trouverez toutes les coordonnées sous [www.eap.nuernberg.de/kontakt](http://www.eap.nuernberg.de/kontakt). Mais vous pouvez également contacter directement les services responsables.
- La plateforme « EU-DLR online » (DLR CE en ligne) mise en place par la ville de Nuremberg vous permettra d'effectuer informatiquement, en communication codée, toutes les démarches dépendant des lignes de la Directive CE de prestations de services. Vous serez guidé, pas à pas, dans toutes les étapes de votre démarche, vous pourrez remplir les formulaires directement à partir de votre ordinateur et télécharger tous les documents nécessaires sur la plateforme. Vous transmettez alors les documents sous forme électronique et pourrez suivre leur avancement. Si vous souhaitez mener à bien votre projet sans interruption et de manière sécurisée, vous pouvez utiliser la « EU-DLR online » (DRL CE en ligne) de la ville de Nuremberg.
- Vous pouvez également, avec le « was-wäre-wenn?-Leitfaden » (Guide - Qu'arriverait-il si ?), vous informer librement et anonymement sur toutes les étapes, documents à fournir, frais et administrations concernées.

- La sécurité de vos données nous importe beaucoup. C'est pourquoi la communication est effectuée avec un codage ssl de 128 bits. Pour en profiter, vous devez vous enregistrer ! Veuillez suivre les indications données sous [www.eap.nuernberg.de/](http://www.eap.nuernberg.de/). Nous vous informerons, par email, de l'aboutissement de votre enregistrement. Vous pourrez alors utiliser le nom d'utilisateur sur le site [www.eap.nuernberg.de](http://www.eap.nuernberg.de) pour vous inscrire sur la plateforme « EU-DRL online » (DRL CE en ligne), puis l'utiliser.
- Les données que vous saisissez sont enregistrées, traitées et utilisées conformément aux préconisations de la Directive CE pour les prestations de services. Vous trouverez de plus amples détails sur la déclaration de protection des données.
- Pour pouvoir utiliser la plateforme de flux de travail, il vous sera nécessaire, de disposer d'un équipement et d'un savoir-faire techniques précis. Veuillez vous assurer posséder au minimum les conditions systèmes suivantes :
  - Vous avez besoin d'un ordinateur avec accès à Internet, Java Script doit être activé et vous devez disposer d'un logiciel permettant d'afficher les fichiers .PDF (p.ex. Adobe Reader, Version 6 ou ultérieure)
  - Vous devez pouvoir transformer des fichiers en format PDF. Il vous faut pour cela un logiciel de conversion approprié (p.ex. Adobe Acrobat ou PDFCreator).
  - Vous devez pouvoir scanner, remplir électroniquement, enregistrer et télécharger de votre ordinateur des documents.

La ville de Nuremberg accepte les formats de fichiers suivants :

- Fichiers texte en format ANSI (\*.txt)
- Format Rich Text (\*.rtf)
- Word pour Windows (\*.doc) Versions 97-2003
- Word pour Windows (\*.docx) Version 2007
- Portable Document Format (\*.pdf)
- Joint Photographic Expert Group (\*.jpg)
- Format Graphics Interchange (\*.gic)
- Format Tag Image File (\*.tif)
- Photos Bitmap (\*.bmp)

La ville de Nuremberg est heureuse de bientôt pouvoir vous accueillir, à Nuremberg, en tant que prestataire de services. Nous vous assistons volontiers.